

marchés
pour
l'exportation
canadienne

ALGÉRIE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I. GÉNÉRALITÉS	5
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR	7
III. LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	10
IV. LOIS ET RÈGLEMENTS	15
V. VOYAGE D'AFFAIRES EN ALGÉRIE	18
VI. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS	21
VII. LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES ALGÉRIENS	23
VIII. DOCUMENTATION UTILE	30

**MARCHÉS POUR
L'EXPORTATION CANADIENNE**

ALGÉRIE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Industrie
et Commerce

Industry, Trade
and Commerce

© Ministère de l'Exportation
et de l'Importation
1984-1985
1894-1985

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1980

N° de cat. C 2-39/1980-23

ISBN 0-662-50843-2

TABLE DES MATIÈRES

Géographie

	PAGE
I. GÉNÉRALITÉS	5
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR	7
III. LES AFFAIRES EN ALGÉRIE	10
IV. LOIS ET RÉGLEMENTATIONS	15
V. VOYAGE D'AFFAIRES EN ALGÉRIE	18
VI. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS	21
VII. LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES ALGÉRIENS	23
VIII. DOCUMENTATION UTILE	30

Organisation gouvernementale

C'est une république socialiste administrée par un gouvernement civil qui exerce ses fonctions sous l'autorité et le contrôle d'un Président, assisté d'un Conseil des Ministres, L'Assemblée nationale populaire, élue pour la première fois en 1977, et le HCA Constitutionnel au niveau national. Il n'y a qu'un seul parti, le Front de libération nationale (FLN), qui a un rôle d'impulsion politique, de contrôle et de complément de l'appareil administratif.

Le pays est divisé en 31 circonscriptions politiques et administratives appelées wilayas et subdivisées en communes ou daïras. Les wilayas sont: Adjaz, El-Ahem, Laghouat, Oran, Boughdja, Guelma, Tébessa, Tlemcen, Tizeri, Tizi Ouzou, Algiers, Annaba, Constantine, Média, Mostaganem, Biskia, Bledja, Sétif, Bordj, Annasser, Djijela, Jijel, Saida, Sétif, Oued El Kebir, Mascara, El-Oued, Oran.

Population

Elle est évaluée à quelque 13,2 millions (1978). Le taux de natalité, de 3,2% par an, est l'un des plus élevés au monde. Plus de 60% de la population a moins de 20 ans et environ 50% vit dans les campagnes. L'origine ethnique est surtout berbère (kabyles et autres groupes).

La colonie canadienne en Algérie est d'environ 1000 personnes. La plupart sont à l'origine de sociétés canadiennes et internationales.

Religions et langues

La langue officielle est l'arabe. Cependant, au cours des affaires et de l'éducation, la seule langue étrangère utilisée est le français. L'anglais est plus utilisé dans les affaires.

I. GÉNÉRALITÉS

Géographie

L'Algérie fait partie de la région du Maghreb en Afrique du Nord. Ses voisins immédiats sont le Maroc et la Tunisie. C'est le second plus grand État africain: 2 380 000 km² (à peu près le tiers du Canada), mais la majeure partie de sa surface est désertique ou semi-désertique. Le reste, environ 300 000 km², est formé d'une zone côtière de 1200 km (le Tell) donnant sur la Méditerranée, et de hauts plateaux des deux chaînes de l'Atlas entrecoupés de plaines et de vallées fertiles.

Les principales villes sont Alger (2,3 millions habitants), Oran (800 000), Constantine (600 000), Annaba (250 000) et Sétif (150 000). Deux zones industrielles côtières importantes sont en voie de création: Arzew, près d'Oran, et Skikda, un peu à l'ouest d'Annaba.

Histoire

Peuplé à l'aube de son histoire de races berbères, le pays fut au cours des siècles le lieu de passage de nombreux conquérants: Phéniciens, Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes, Turcs, Espagnols puis Français. C'est la culture arabe et islamique qui a laissé l'empreinte la plus profonde sur la population.

En 1962, l'Algérie a obtenu son indépendance politique, après 130 ans d'occupation française.

Organisation gouvernementale

C'est une république socialiste administrée par un gouvernement civil qui exerce ses fonctions sous l'autorité et le contrôle d'un Président, assisté d'un Conseil des Ministres. L'Assemblée nationale populaire, élue pour la première fois en 1977, a un rôle consultatif au niveau national. Il n'y a qu'un seul parti, le Front de libération nationale (FLN), qui a un rôle d'impulsion politique, de contrôle et de complément de l'appareil administratif.

Le pays est divisé en 31 circonscriptions politiques et administratives appelées wilayas et subdivisées en communes ou dairas. Les wilayas sont: Adrar, El-Asnam, Laghovat, D'm El Bovaghi, Batna, Tébassa, Tlemcen, Tlaret, Tizi Ouzou, Alger, Annaba, Guelma, Constantine, Médéa, Mostaganem, Bajaia, Biskra, Béchar, Blida, Bovira, Tamanrasset, Djelfa, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbes, Misila, Maslara, Ouargla, Oran.

Population

Elle est évaluée à quelque 18,2 millions (1978). Le taux de natalité, de 3,2% par an, est l'un des plus élevés au monde. Plus de 60% de la population a moins de 20 ans et environ 50% vit dans les campagnes. L'origine ethnique est surtout berbère (kabyles et autres groupes) et arabe.

La colonie canadienne en Algérie est d'environ 1000 personnes. La plupart sont à l'emploi de sociétés canadiennes et internationales.

Religions et langues

La langue officielle est l'arabe. Cependant, au niveau des affaires et de l'administration, la seule langue étrangère utilisée est le français. L'anglais est pour ainsi dire inexistant.

L'Islam est la religion d'état et celle de l'ensemble de la population. Les autres cultes sont acceptés et respectés.

Climat

Méditerranéen et tempéré du moins dans la région côtière. Les hivers sont relativement humides et frais (10 à 15° en moyenne) et les étés chauds et secs (25 à 30°). Le climat en altitude est plus froid, et celui des zones désertiques connaît des écarts de température marqués entre le jour et la nuit, et cela en toute saison.

Jours fériés et horaires locaux

Deux fêtes légales (1er janvier et 1er mai), trois fêtes nationales (19 juin, 5 juillet et 1er novembre) et cinq fêtes musulmanes dont les dates varient d'une année à l'autre selon le calendrier lunaire (dates approximatives en 1978: 25 février, 5 septembre, 11-12 novembre, 2 décembre, 11 décembre).

Le jeûne musulman (Ramadan) varie aussi d'une année à l'autre. Durant cette période de 28 jours, la population doit s'abstenir de certaines activités, entre autres de fumer, manger et boire entre le lever et le coucher du soleil. La plupart des restaurants et cafés (à l'exception des hôtels pour la clientèle internationale) sont fermés pendant la journée. Le début du Ramadan avance de 10 jours chaque année (du 5 août au 5 septembre en 1978). L'activité économique marchant au ralenti, cette période est défavorable au traitement des affaires.

Les horaires sont en général de 8h à 17h, avec un arrêt d'une heure ou deux pour le repas du midi. Cependant, pendant la période d'été et du Ramadan, un certain nombre d'organismes locaux adoptent un horaire continu débutant plus tard le matin et se terminant plus tôt l'après-midi sans arrêt pour le repas du midi.

Il est important de noter que les jours de repos hebdomadaires sont le jeudi après-midi et le vendredi. Les samedis et dimanches sont ouvrables. L'Ambassade, cependant, est fermée le samedi.

Poids et mesures, électricité

Le système métrique est utilisé. Le courant électrique est généralement en 220 volts/50 hertz, mais certains secteurs restent alimentés en 110 volts/50 hertz. Les prises de courant sont de type européen continental.

Fuseau horaire

L'heure de Greenwich + 1 est utilisée sur tout le territoire, sauf en période estivale où l'écart est de deux heures.

Monnaie

L'unité monétaire est le dinar que l'on trouve en pièces de 1 et de 5 dinars et en billets de 5, 10, 50, 100 et 500 dinars. Le taux de change fluctue de mois en mois.

II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Organisation économique

Le produit national brut (PNB) s'élève actuellement à quelque \$25 milliards, soit près de \$1383 per capita. De par sa production et son potentiel, l'Algérie se trouve à un stade de développement avancé, relativement aux autres pays du tiers monde.

L'économie est fortement socialisée. Le secteur public contrôle l'exploitation des richesses naturelles, la production primaire, une grande partie de la production secondaire, de l'importation et de l'exportation. Il assure plus de 90% de l'investissement national. Le secteur privé est restreint aux textiles, cuirs, petites industries et entreprises de construction, services professionnels et commerce de détail. Les prix, salaires et taux d'intérêt sont contrôlés par l'État.

Le gouvernement algérien a amorcé en 1966 une politique de développement intensif en quatre volets dont l'objet et les résultats escomptés n'ont peut-être pas leur égal dans le monde: (a) la mise en place rapide de grandes unités industrielles pour le traitement sur place des matières premières, parallèlement à une industrie pour la substitution des importations; (b) de profondes réformes structurelles ayant pour but la socialisation des activités industrielles et agricoles; (c) un programme accéléré d'éducation; (d) l'austérité dans la consommation.

Ce programme de développement a eu comme résultat la création achevée ou projetée d'unités de production dont certaines compteront parmi les plus grandes au monde (usines de traitement et de liquéfaction de gaz, raffineries, sidérurgies, alumineries, usines de construction mécanique et électrique), l'allocation de près de 50% des revenus du secteur public à des investissements industriels, une croissance de l'épargne qui est le double de celle de la consommation et, enfin, une croissance économique globale à taux constant qui dépasse 10% au fil des ans.

La pierre angulaire de la stratégie algérienne de développement repose sur les revenus en hydrocarbures. En 1978, 96% des revenus en devises, 45% des revenus gouvernementaux et 25% du PNB provenaient du secteur des hydrocarbures. Dans un premier temps, ces revenus émanent des exportations de pétrole brut, mais leur croissance est axée sur la liquéfaction des ressources importantes en gaz naturel dont dispose l'Algérie (quatrième dans le monde après l'URSS, l'Iran et les États-Unis).

Le financement des investissements est assuré à 80% par l'épargne nationale, surtout publique. Une partie croissante doit cependant être couverte par des emprunts du gouvernement ou des sociétés nationales sur les marchés bancaires internationaux, et par des crédits fournisseurs. Les crédits publics (aide au développement) sont assez modestes.

Plan de développement

L'attribution des priorités de développement se fait dans le cadre de plans mis au point par le gouvernement tous les trois ou quatre ans, dont le dernier portait sur la période 1974 à 1977. Des investissements de \$25,7 milliards y étaient prévus; un montant huit fois plus élevé que le plan quadriennal précédent. Quelque 44% de ces sommes devaient être consacrés à l'industrie (incluant les hydrocarbures), 15% à l'agriculture, 14% à l'infrastructure, 13% aux services sociaux et 9% à l'éducation. Le plan aurait été réalisé à 90%, quoique des retards persistent pour l'agriculture, l'irrigation, l'éducation, les services sociaux, le transport et l'habitat. Les investissements publics prévus en 78, année de consolidation du plan précédent, sont de l'ordre de \$12 milliards. Le prochain plan doit démarrer en 1981.

Règle générale, tous les projets industriels mis en route avec un partenaire étranger en tant que fournisseur d'équipement, entrepreneur ou conseiller technique doivent d'abord être inscrits au plan, puis approuvés par une procédure dite d'individualisation.

Pétrole et gaz

Les réserves prouvées de pétrole sont de 1023 millions de tonnes métriques, celles de gaz naturel de 3000 milliards m³. En 1976, la production algérienne de pétrole s'est élevée à 50 millions de tonnes, soit 9,5% de plus qu'en 1975. La production algérienne de gaz liquéfié apporte une contribution encore modeste aux exportations algériennes (\$145 millions en 1976), mais sa croissance devrait être, à partir de 1980, la nouvelle clé de voûte de toute l'industrialisation algérienne. Si tous les projets en voie de réalisation sont effectivement exécutés, l'Algérie exporterait dès le début de la prochaine décennie quelque 80 milliards de m³ de gaz liquéfié annuellement qui procureraient des revenus du même ordre qui lui rapportent maintenant ses ventes de pétrole brut. Environ cinq millions de tonnes de pétrole sont raffinées sur place, surtout pour usage national. L'Algérie produit également quelque 460 000 tonnes/an de fertilisants, 100 000 tonnes/an d'acide nitrique et 49 000 tonnes d'ammoniaque.

Agriculture

Le secteur agricole a connu depuis l'indépendance de profondes réformes structurelles. Des neuf millions d'hectares cultivables, 1,5 million a été redistribué à quelque 500 000 petits agriculteurs, regroupés en 650 coopératives. L'économie agricole repose avant tout sur les céréales, le vin, les agrumes, les dattes et l'huile d'olive. L'on trouve également une culture industrielle de tabac, de coton, de betteraves et d'alfa.

Le cheptel comprend environ un million de bovins. La forêt ne couvre que 1% de la surface du pays et sa principale production est le chêne liège. Un programme de reboisement important est en cours de route pour la création d'une ceinture forestière est-ouest de cinq (5) à 20 km de large à la bordure du Sahara.

En dépit des efforts d'investissement et de réforme structurelle, la production agricole a à peine réussi à se maintenir au cours des dernières années; le gouvernement doit consacrer près du tiers de ses devises pétrolières à l'importation de denrées alimentaires.

Mines

L'Algérie dispose d'importantes ressources minières, plus particulièrement en fer, phosphates, mercure, plomb, zinc, cuivre et baryte. La région saharienne du Hoggar pourrait contenir d'importants gisements encore inexplorés incluant peut-être des filons d'uranium et d'amiante. La production minière en 1976 était de 2,7 millions de tonnes de minerai de fer, 0,8 MT de phosphates, de 32 000 bouteilles de mercure, d'un peu de zinc, baryte, marbre, etc. Le gouvernement algérien a consacré au cours des dernières années jusqu'à \$50 millions annuellement à l'exploration.

Industrie

La production industrielle (hormis les hydrocarbures) s'élève à près de \$2 milliards annuellement: 32% provenant des industries lourdes, 31% de l'agro-alimentaire, 15% des textiles et cuir. Le secteur public compte déjà pour plus de 70% de cette production et le pourcentage va croissant. En 1977, il contrôlait plus de 300 unités industrielles dont un grand nombre mises en

chantier au cours des deux ou trois dernières années. Les principaux investissements du plan 1974-1977 ont été réalisés dans les secteurs des hydrocarbures (\$5 milliards), de la sidérurgie (\$1,5 milliard), de la construction mécanique et électrique (\$1,5 milliard), des matériaux de construction (\$1 milliard) et de la chimie (\$1 milliard).

Parmi les grandes réalisations, on note quatre raffineries, plusieurs unités pour le traitement et la réinjection au champ du gaz naturel, quatre usines de liquéfaction du gaz, une usine de méthanol, deux usines d'ammoniaque liquide, une usine d'éthylène, l'expansion à 2 millions de tonnes d'acier brut de la sidérurgie existante, une usine de réduction directe et plusieurs laminoirs, plusieurs cimenteries, une usine de construction mécanique (moteurs et tracteurs), une usine d'appareils ménagers et une autre de radio-TV. Ces nouvelles industries ont en commun d'être grandes, intégrées et d'un niveau de technologie avancé. Elles sont construites et mises en production en association avec un partenaire étranger.

Infrastructure

L'Algérie disposait à l'indépendance d'une excellente infrastructure. L'amélioration des équipements d'infrastructure est surtout axée sur les services à pourvoir au programme d'industrialisation: ports pétroliers, renforcement du réseau de chemin de fer, amélioration des télécommunications, acquisition d'une flotte de marine marchande, particulièrement pour le transport des hydrocarbures.

Le pays dispose d'un réseau routier de quelques 80 000 km dont 30 000 sont pavés, d'un chemin de fer de 4000 km dont un tronçon qui traverse le pays d'est en ouest, de huit ports de mer, d'un réseau étendu de gazoducs et d'oléoducs partant des champs producteurs du sud et se terminant à Alger, Arzew et Skikda, et d'une demi douzaine d'aéroports internationaux dont deux dans le sud. Le secteur public contrôle presque exclusivement les moyens de transport. La Société nationale des transports routiers (SNTR) s'occupe du camionnage lourd, la Société nationale des chemins de fer algériens (SNTF) du réseau ferroviaire, Air Algérie du transport aérien et la Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN) de tout le transport maritime.

Les communications sont également étatisées sous la tutelle du ministère des Postes et Communications (PTT). Le réseau dispose d'une station terrienne de relais satellite, de faisceaux hertziens et de câbles coaxiaux. L'on estime qu'il y a environ 240 000 postes de téléphones et 100 000 téléviseurs.

L'énergie électrique et la distribution du gaz sont assurées par une société publique (SONELGAZ). La puissance installée en électricité est estimée à 1440 MW avec une croissance de la production de 17% par année. Les livraisons de gaz se sont élevées à quelque 20 000 millions de thermies en 1977 à plus de 300 000 abonnés. Quelque 90% de la production électrique est assurée par générateur thermique utilisant le gaz comme combustible.

Commerce extérieur

L'Algérie a une balance commerciale (services et marchandises) traditionnellement déficitaire — \$1,5 milliard en 1976, \$2,5 milliards en 1977 — à l'exception de 1974 où elle a connu un surplus de près de \$200 millions. Ce déficit est compensé en grande partie (environ 75%) par des emprunts bancaires et des crédits fournisseurs.

Le marché national, est de l'ordre de \$9 milliards par an; (chiffre des importations en 1978). La part du lion (quoique rapidement décroissante) en revient à la France (\$1,4 milliard en 1976 — 27%), l'Allemagne de l'Ouest (\$800 millions — 15%) et les États-Unis (\$660 millions — 12%). L'Italie, le Japon, la Grande-Bretagne et l'Espagne sont les autres fournisseurs importants.

Les exportations algériennes (\$8,1 milliards en 1979) consistent en 96% en pétrole brut en gaz et en produits pétroliers. Les autres exportations sont les vins, les agrumes et les produits miniers. Elles sont orientées vers les États-Unis, (42% en 1976), l'Allemagne de l'Ouest (17%), la France (14%) et l'Italie (9%). L'Algérie a une balance commerciale favorable avec les États-Unis, plus ou moins équilibrée avec l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie, mais défavorable avec la France, le Japon et l'Espagne. Le volume des échanges avec les pays de l'Europe de l'Est est modeste: environ 7%, dont 2% avec l'URSS.

Commerce avec le Canada

Les exportations canadiennes vers l'Algérie représentent environ 2% des achats algériens. Pour 1979, les envois ont totalisé \$214 millions, contre \$160 millions en 1978. À cela, il faut ajouter les contrats de services qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques commerciales. L'Algérie est notre marché le plus important en Afrique.

Nos principales exportations vers l'Algérie sont le blé, le lait évaporé, la graine de colza, l'orge, les bâtiments pré-fabriqués, les métaux travaillés, le bois de charpente et le matériel d'exploitation pétrolière et gazière.

Les importations canadiennes de l'Algérie se limitent à des achats de pétrole brut. Modestes il y a quelques années, elle ont atteint \$87 millions en 1979.

Une douzaine de compagnies canadiennes sont représentées de façon permanente en Algérie, la plupart pour le suivi de contrats d'assistance technique.

III. LES AFFAIRES EN ALGÉRIE

Débouchés pour les exportateurs canadiens

Le marché algérien est intéressant pour les compagnies canadiennes sous plus d'un aspect: il y a un haut contenu technologique des produits importés; les projets "produits en main" ainsi que les contrats de travaux et de service sont de grande dimension; ils sont axés sur des secteurs que le Canada connaît bien, tels les hydrocarbures et la pétrochimie, les industries primaires, les matériaux de construction, les infrastructures des transports et communications; ils sont d'excellents débouchés pour la fourniture ultérieure de matériel de rechange. Enfin, le gouvernement algérien a pour politique de diversifier ses sources d'approvisionnement.

La conquête d'une place sur ce marché n'est cependant pas facile. Les organismes algériens ne traitent généralement qu'avec des partenaires étrangers qui ont réussi à gagner leur confiance par des visites personnelles et un suivi sérieux. Il est souvent nécessaire d'avoir déjà une expérience internationale et d'investir des sommes considérables pour le développement du marché, même si les contrats sont volumineux.

Les secteurs suivants semblent d'un intérêt particulier pour les sociétés canadiennes:

- produits agricoles: blé dur, blé tendre, orge, viandes, pommes de terre, oeufs, beurre, lait en poudre, graines oléagineuses;
- produits chimiques industriels, produits pharmaceutiques, aciers, métaux non-ferreux en fils, câbles et barres, charbon métallurgique, fer, amiante, tous les produits du bois, pâtes et papiers, certains matériaux de construction;

- équipements industriels, surtout pour la transformation des hydrocarbures, la sidérurgie, l'exploitation minière, la transformation des plastiques, les agro-produits, équipements pour les services d'éducation et de la santé, le transport et les communications;
- services: conception et réalisation d'industries et cela dans une proportion croissante pour de petites unités pour la production d'aliments préparés, d'objets de plastique et de matériaux de construction; gestion et formation technique pour les organismes publics et les sociétés nationales; tous les travaux d'infrastructure économique (transport ferroviaire, télécommunications, production et transmission d'électricité) et sociale (urbanisme, traitement des eaux, santé et formation professionnelle); projets agricoles dont les cultures maraîchères, l'élevage et les travaux d'hydraulique et d'irrigation.

Méthodes d'importation et de distribution

Le commerce extérieur est fortement réglementé et l'importation est en majeure partie sous contrôle public.

Une vingtaine de sociétés nationales se partagent un monopole d'état pour l'importation. Ces sociétés nationales sont des organismes para-publics qui fonctionnent de façon autonome, mais sous la tutelle d'un ministère.

D'autres sociétés nationales et des organismes publics peuvent également importer directement par arrangement préalable avec la société détentrice du monopole. Une liste des principales sociétés, dont celles détenant un monopole, est en annexe.

La Loi 78-02, promulguée le 11 février 1978 par l'Assemblée populaire nationale, stipule que les contrats et les transactions conduisant à l'importation et à l'exportation des produits, biens et services quels qu'il soient, relèvent du contrôle exclusif de l'État. La nouvelle législation interdit donc toutes les exportations ou importations à titre privé.

Appels d'offres

Tout approvisionnement ou obtention de service à l'étranger de plus de 50 000 dinars (\$15 000) par un organisme public ou para-public, telle une société nationale, doit faire l'objet d'un appel d'offre international publié ou, dans certains cas, doit être directement adressé à un nombre de compagnies pré-qualifiées. Les modalités à suivre pour la publication des offres, les délais permis, la forme des soumissions sont réglementés (ordonnance 67-50 du 17 juin).

Ces appels d'offres sont publiés dans le quotidien d'Alger, *El Moudjahid*, 20, rue de la Liberté, Alger, Téléex ELMO, Presse 52-952 et, dans les cas où l'intérêt le justifie, dans la presse internationale. Les appels d'offres restreints sont expédiés directement aux compagnies qui se sont fait connaître par correspondance, mais surtout par des visites personnelles.

Le retrait des cahiers de charges se fait à l'adresse indiquée sur l'avis publié, souvent moyennant des frais variant généralement de \$25 à \$100. Les délais de soumission des offres sont courts et il est impératif que les compagnies intéressées obtiennent les documents et préparent leur offre rapidement. Dans de rares cas, les délais peuvent être prorogés sur demande.

Les offres doivent être faites selon les règles prescrites aux cahiers de charges. Ceux-ci sont préparés à partir de règlements stricts qui doivent être respectés par l'organisme qui a émis l'appel d'offres. La sélection d'une offre doit être revue et approuvée par une commission inter-ministérielle appelée Commission des marchés.

La Section commerciale de l'Ambassade fait parvenir au ministère de l'Industrie et du Commerce, à Ottawa, ou directement aux compagnies canadiennes qui se sont manifestées, les appels d'offres les plus intéressants. Dans des cas exceptionnels, elle pourra également vous aider pour le retrait et l'acheminement des cahiers de charges et la présentation des offres.

Projets industriels "produits en mains"

Une grande partie des équipements et services sont achetés par l'Algérie dans le cadre de grands projets industriels dont la conception, la réalisation et la mise en marche sont assurées par un partenaire étranger. La nature des "produits en mains" se distingue de celle mieux connue de "clé en main", parce qu'elle comprend l'exigence de la part du client algérien de garanties de fonctionnement de l'unité industrielle en plus de sa réalisation.

Il est essentiel dans ces cas que le groupe étranger prenne la responsabilité du projet. Ce groupe peut être un consortium, une maison de commerce, un fournisseur d'équipement ou une société d'ingénieurs-conseil. L'essentiel est qu'il devienne le maître d'oeuvre du projet. Il pourra si nécessaire, sous-traiter les diverses phases de la réalisation.

Les négociations sont toujours très longues et le contact personnel est essentiel. À noter que les sociétés nationales, principaux clients, n'aiment pas écrire, et répondent rarement aux lettres; il faut donc souvent se déplacer. Les contrats doivent être rédigés avec beaucoup de soin. Il devient de plus en plus important d'inclure un volet détaillé de formation technique pendant la période de démarrage de l'usine et un programme de financement.

Contrats

La nécessité de signer un contrat avec un partenaire étranger, lorsque la transaction s'élève à plus de 100 000 dinars, est réglementée dans la loi algérienne. Cette réglementation vise, entre autres, certaines modalités du contrat, comme les avances forfaitaires, montants des cautions de bonne exécution, etc. Un contrat ne peut entrer en vigueur qu'au moment où toutes les approbations sont données, dont celle primordiale du ministère des Finances (FINEX) pour le transfert des fonds en devises. Les clauses du contrat, surtout pour les travaux et services, doivent être soigneusement étudiées afin de prévoir en autant que possible les problèmes de réalisation et d'interprétation du contrat. Parmi les problèmes les plus fréquents, on trouve le taux élevé du coût de la vie pour les équipes sur place, les délais pour le dédouanement du matériel, certaines lourdeurs bureaucratiques pour l'obtention d'approbation et de permis.

Représentation sur place

Certaines compagnies étrangères maintiennent à Alger un bureau de liaison qui n'a ni personnalité juridique ni obligation fiscale, mais qui permet de garder sur place un ou plusieurs employés de la compagnie de façon plus ou moins permanente. Ces employés sont assujettis à la fiscalité algérienne pour ce qui est de leur traitement. Bien qu'onéreuse, cette façon de faire est dans certains cas essentielle pour assurer le suivi commercial nécessaire.

La politique officielle d'achat des sociétés et organismes publics algériens est de ne pas avoir recours aux services d'agents ou de distributeurs intermédiaires, qu'ils soient algériens ou étrangers, et de s'approvisionner directement chez le producteur. Tous les contrats signés avec l'étranger doivent contenir une attestation du vendeur à l'effet qu'aucune commission n'a été versée à une personne agissant en tant qu'agent ou intermédiaire. Cependant, cette politique ne semble pas nécessairement exclure les maisons de commerce internationales dont les

services pourraient être requis ou acceptés dans certains cas particuliers tels regroupement d'approvisionnement, formation de consortium de vente, service technique après-vente ou approvisionnement d'urgence en denrées alimentaires.

Elle ne semble pas non plus devoir exclure l'usage d'un agent d'affaires local dont les services, tel intèrprétariat, préparation et acheminement des dossiers, avis juridiques, obtention de rendez-vous, seraient facturés au fournisseur étranger sans recours à une commission de vente.

Cotations des prix

Les offres étrangères peuvent être faites en dollars ou en toute autre monnaie convertible. L'appel d'offre spécifie si les prix doivent être donnés en FOB, CAF ou les deux. Il est fortement recommandé d'insérer la mention "toute taxe en sus" dans le cas d'offres pour des contrats de service. Si un contrat entraîne des dépenses en dinars algériens de la part du fournisseur étranger, ces frais seront généralement facturés et réglés en dinars algériens.

Services maritimes et aériens

Trois compagnies maritimes ont des services cargo réguliers vers l'Algérie: *Alexandria Shipping and Navigation Co.* (service mensuel de Saint-Jean, N.-B.), la Compagnie algérienne de navigation (CNAN) (services mensuels de Montréal pendant l'été et de Saint-Jean, N.-B. toute l'année), *Black Sea — Canada line* (service mensuel de Toronto pendant l'été).

Ces mêmes lignes, plus un certain nombre d'autres, offrent des services supplémentaires si le volume le justifie. *Lloyd Intermodal Lines* offre un service de conteneurs de l'Est du Canada. Les denrées réfrigérées ainsi que le cargo de la côte ouest du Canada doivent transiter par les États-Unis.

Il n'y a pas de liaison aérienne directe. Les expéditions doivent être acheminées par les grandes villes européennes telles Paris, Londres, Zurich, Bruxelles ou Madrid.

À cause des problèmes fréquents de congestion portuaire et de délai de dédouanement, il est recommandé à l'expéditeur de se munir d'une assurance qui soit valable jusqu'au moment où la marchandise est effectivement dédouanée.

Il n'y a pas de zone franche dans les ports d'Algérie. Si les marchandises ne peuvent être dédouanées dans un délai de 15 jours, elles deviennent passibles d'une double taxe (taxe de séjour prolongé et taxe forfaitaire). Elles peuvent être saisies si non réclamées dans un délai de quatre mois et 15 jours et vendues si le délai s'étend au-delà de huit mois 15 jours.

Mode de paiement

Les achats des sociétés nationales et organismes publics sont parfois payables sur livraison des documents, mais des crédits allant de 60 à 180 jours sont fréquemment octroyés par la concurrence internationale. À cause des délais bureaucratiques, les lettres de crédit sont à éviter et il est très rare que les sociétés nationales y consentent sauf dans les cas d'envoi de biens périssables.

Dans le cas de contrats de services, de travaux ou d'équipements pour les projets industriels ou d'infrastructure, la vente est dans la grande majorité des cas liée à une offre de financement s'échelonnant sur cinq (5) à 10 à 15 ans à des taux d'intérêt qui peuvent concurrencer les marchés financiers internationaux. Quoique les sociétés publiques algériennes aient la

réputation de s'acquitter de leurs obligations, il peut y avoir des délais bureaucratiques parfois assez long, surtout s'ils ne sont pas suivis de près, pour la remise des paiements en devises. Il est souhaitable que le fournisseur en tienne compte dans ses prévisions financières.

Pour les envois vers des sociétés privées en Algérie, il faut s'assurer que l'acheteur futur détienne la licence ou le visa d'importation requis avant d'expédier.

Postes, télégraphes et téléphones

Il est généralement possible, et cela dans des délais de moins d'une journée, d'atteindre un interlocuteur algérien du Canada par téléphone ou télex.

Il faut compter environ une dizaine de jours pour le courrier aérien et environ un mois pour le courrier maritime.

Les colis envoyés par courrier ne peuvent dépasser un volume de 25 cm x 30 cm x 10 cm et un poids de 3 kg, sinon ils doivent être expédiés par fret aérien. Dans tous les cas, il est essentiel d'inscrire clairement sur l'emballage le contenu et la valeur afin de faciliter son passage aux douanes et d'envoyer un avis d'arrivée au destinataire.

Marques de commerce et brevets

L'Algérie adhère à la Convention internationale pour la propriété industrielle. Les brevets sont valables pour une période de 20 ans à la condition d'être utilisés dans un certain délai. Les marques de commerce sont valables pour 10 ans et renouvelables.

Publicité et information

L'usage de la publicité est peu répandu; il est cependant possible d'insérer des messages publicitaires dans les journaux et magazines locaux ainsi que dans certains cinémas.

Le meilleur moyen de faire connaître son produit est par contact direct auprès des responsables de l'approvisionnement dans les sociétés nationales.

Crédit et banques

Le système bancaire est sous contrôle public. Outre la Banque centrale qui a un rôle d'émission de la monnaie, du contrôle des changes et du crédit, et de réescompte, l'on trouve la Banque algérienne de développement (BAD) dont la fonction est de fournir et de gérer des crédits d'investissements à moyen et long terme, en particulier de l'étranger, et trois banques commerciales qui ont un rôle important de contrôle financier, de recherche de crédits internationaux et de sélection de projets pour les sociétés nationales. Chacune de ces banques se voit attribuer des secteurs pour lesquels elle a une compétence exclusive; la Banque Nationale d'Algérie (BNA) pour l'agriculture, les agro-produits, les textiles, le bois, les mines, la transformation des métaux et Air Algérie; la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) pour les hydrocarbures, la sidérurgie, les matériaux de construction, le papier, l'électricité et la correspondance avec les banques étrangères; et le Crédit Populaire d'Algérie pour les entreprises et gouvernements régionaux, la construction, le transport et le tourisme.

Les sociétés étrangères ayant un contrat de travaux en Algérie sans avoir d'établissement autonome, doivent ouvrir un compte intérieur non-résident (INR).

Réciprocité commerciale

Quoique l'Algérie n'ait pas jusqu'ici fait un usage très répandu du commerce compensatoire dans ses transactions internationales, il arrive que les sociétés étrangères puissent contribuer à l'écoulement de produits algériens à l'étranger, soit de par leur connaissance des marchés internationaux, soit dans le cadre d'une transaction commerciale avec l'Algérie. Parmi les produits algériens qui se prêtent à l'exportation, l'on retrouve le vin, les fruits et légumes frais et en conserve, le liège, les olives et l'huile d'olive, le phosphate, la pâte d'alfa, certains textiles et produits chimiques et sidérurgiques, et, évidemment, les hydrocarbures.

Foire d'Alger

Chaque année se tient vers le mois de septembre la Foire internationale d'Alger. Il s'agit d'une foire commerciale intégrée à laquelle participent quelque 40 pays, pour la plupart occidentaux. Le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce y participe chaque année. Des renseignements supplémentaires pourront vous être transmis par

Direction des foires et missions commerciales,
Division de l'Europe,
de l'Afrique et du Moyen-Orient,
Industrie et Commerce Canada,
235, rue Queen,
Ottawa (Ontario)
Tél. (613) 995-7334

Les colis d'une valeur inférieure à 60 dinars (\$15) peuvent être importés en franchise jusqu'à concurrence de 240 dinars par an.

Les échantillons sont en principe admis en franchise, mais il est essentiel qu'ils soient accompagnés d'une facture pro forma indiquant clairement que le colis est sans valeur commerciale.

Le matériel publicitaire et les brochures commerciales peuvent être passibles de taxes douanières, sauf s'ils sont envoyés en tant qu'imprimés, dans lequel cas il faut indiquer clairement le contenu et le destinataire.

Dans tous les cas d'expédition et plus particulièrement pour les offres de services, il est essentiel que l'expéditeur envoie un préavis au destinataire ou transitaire donnant le plus de renseignements possibles sur le contenu du colis, la date d'expédition, la valeur et le numéro de référence du connaissement ou de la lettre de transport aérien, selon le cas.

IV. LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Règlements de change

Le transfert de dinars en devises étrangères est réglementé. Les paiements en devises pour des achats de biens et services à l'extérieur du pays ne peuvent se faire qu'après approbation par la Banque Centrale ou, par délégation, les banques commerciales algériennes. La Direction des finances extérieures (FINEX) du ministère des Finances est responsable de la législation.

V. VOYAGE D'AFFAIRES EN ALGÉRIE

Comment s'y préparer

Avant le départ, s'assurer de l'obtention du visa d'entrée et de la disponibilité d'une chambre d'hôtel. Confirmer les rendez-vous au moins par lettre, sinon par télex. Préparer un nombre suffisant de brochures commerciales en français ou en arabe.

La section commerciale de l'Ambassade pourra prêter main forte pour l'identification préliminaire des organismes et sociétés nationales qui pourraient devenir des clients et, dans le cas où votre visite est annoncée suffisamment à l'avance, pour l'ébauche d'un programme de rendez-vous.

Les problèmes qui surviennent dans le traitement des affaires en Algérie relèvent souvent de difficultés de communications. À cet effet, il est utile d'informer les délégués commerciaux en place des suites à donner à vos premiers contacts.

Comment s'y rendre

Services aériens fréquents du Canada via Londres, Paris, Rome, Madrid, Bruxelles, Genève et Zurich.

Quand s'y rendre

Septembre à juin sont les mois les plus favorables pour la conduite des affaires. Il n'est pas impossible mais plus difficile de le faire pendant le mois du Ramadan, tout comme pendant le mois d'août qui voit une réduction sensible de l'activité économique.

Garder à l'esprit que les jours de repos sont le jeudi après-midi et le vendredi.

Formalités d'entrée

Un visa d'entrée est requis pour les citoyens canadiens. Il peut être obtenu auprès de l'Ambassade d'Algérie à Ottawa (435, avenue Daly, Ottawa, Ontario K1N 6H3, tél. 232-9453). Ce visa est valable pour un séjour qui ne peut excéder trois mois.

Une fiche d'entrée doit être également complétée. On vous la remettra dans l'avion ou à l'arrivée.

Si vous arrivez d'une zone contaminée, l'on pourra exiger une preuve de vaccination contre le choléra et la fièvre jaune.

Votre bagage personnel, ainsi que 200 cigarettes ou 50 cigares et une bouteille d'alcool par personne sont admis en franchise.

Entrée de devises

Il n'y a pas de limite maximum pour l'importation de devises. Il est cependant essentiel que la totalité des devises et articles de valeur en votre possession soit déclarée sur le formulaire que l'on vous remettra à votre port d'arrivée. Il faut le compléter soigneusement et le tenir à jour au fur et à mesure que vous effectuez des opérations de change. Il devra être remis à votre sortie du pays et les autorités responsables pourront vous demander de faire la preuve que vous ré-exportez les sommes inscrites sur le formulaire.

L'achat de dinars peut se faire à l'aéroport, dans les banques et dans les grands hôtels. On doit prévoir les sommes requises, car les dinars qui resteront en votre possession ne peuvent être échangés qu'à concurrence de 25% du total des dinars achetés. Ils ne peuvent être réexportés, mais il est possible de les laisser en consigne pour une visite ultérieure.

Les grands hôtels acceptent les chèques de voyageurs. Les cartes de crédit *American Express* et *Diner's Club* peuvent être utilisées dans certains hôtels et auprès de certaines lignes aériennes.

Comment se déplacer en Algérie

On peut se rendre de l'aéroport au centre d'Alger par taxi: la course devrait être d'environ 50-60 dinars.

Un service de taxi dont une partie est reliée à un réseau radio (tél. 57-82-75 à 79 ou 57-90-85 à 89) assure le transport urbain. Si vous avez plusieurs rendez-vous, il est préférable de négocier un tarif (prévoir environ 30 dinars l'heure) pour une demi-journée ou une journée car les voitures ne sont pas toujours disponibles au moment voulu. Il y a également un service de location de voitures. Le coût, avec chauffeur, est d'environ 360 dinars par jour. Les principales adresses sont *ALTOUR*, Unité centrale des transports, 3, rue de l'Industrie, Hussein-Dey (tél. 77-93-45 ou 77-12-82); *COPEMAD*, 12, rue Emir Khaled, Bologhine (tél. 57-85-75 à 79); *Algérie Auto Tourisme*, 5, rue Prof Cortellet (tél. 65-89-08); *Avis*, 109 Didouche Mourad, Alger (tél. 66-59-62); *Africar*, 8, boul. Colonel Amirouche, Alger (tél. 63-45-03). Les voitures doivent être réservées quelques jours à l'avance.

Air Algérie a un service régulier à partir d'Alger vers Constantine, Oran, Tindouf, Bechar, Annaba, Ghardaïa, Hassi Messaoud, El Golea, Tamanrasset, In Amenas, Adrar et Djanet. Il y a également un service d'autobus convenable qui couvre tout le pays (Société nationale de transport des voyageurs — SNTV).

Hôtels

Les trois hôtels les plus agréables du centre d'Alger sont l'El Aurassi, le St-Georges et l'Aletti. Le premier est le plus luxueux et le plus moderne, mais aussi de loin le plus cher.

L'Aletti est souvent réquisitionné pendant deux à trois mois lors des sessions de l'Assemblée nationale populaire algérienne (Parlement algérien).

L'Albert 1er et le Suisse sont bien situés mais plus modestes. Le Ziri se trouve près de l'aéroport et du terrain de la Foire d'Alger. L'El Riad, l'El Mannar, l'Hôtel du Port et les Sables d'Or sont des hôtels en bordure de la mer situés dans un complexe touristique à environ 25 d'Alger. Ils sont relativement agréables, mais assez difficiles d'accès et souvent remplis en été.

Le service est compris dans les tarifs sauf pour les porteurs à qui l'on pourra donner un ou deux dinars par pièce de bagage.

Les adresses et tarifs approximatifs (une nuit, chambre simple) suivent:

El Aurassi (250 DA)
Boulevard Frantz Fanon
Tél. 64.82.52
Télex 52475/6/7

St-Georges (100 DA)
24, avenue Souidani Boudjema
Tél. 60.87.77 — 60.81.86
60.82.04 — 60.84.21

Aletti (100 DA)
rue Hocine Asselah
Tél. 63.50.40
Télex 52142

Albert 1er (70 DA)
5, avenue Pasteur
Tél. 63.00.20 à 22

Suisse (70 DA)
6, rue Drouillet
Tél. 63.49.11

Ziri (100 DA)
Palais des expositions
Tél. 76.39.70

El Riad (95 DA)
Sidi Ferruch
Tél. 80.14.02

Hôtel du Port (95 DA)
Sidi Ferruch
Tél. 80.10.15 à 17

El Mannar (95 DA)
Sidi Ferruch
Tél. 78.34.11 à 13

Sables d'Or (95 DA)
Zéralda
Tél. 78.26.29

Où manger

Les hôtels ont tous des restaurants, mais la nourriture est de qualité inégale et les prix souvent élevés. En guise de choix possibles, nous vous suggérons les adresses suivantes:

Centre-ville

El Baçour
1, rue P. Lumumba
Tél. 63.50.92

La Roue
Avenue DeBussy
Tél. 66.66.80

Le Cynos
64, rue Didouche Mourad
Tél. 63.47.26

La Bressane
37, boul Mohamed V
Tél. 63.95.27

La Colomba
115, rue Didouche Mourad
Tél. 64.39.02

Le Carthage
1, chemin des Glycines
Tél. 60.28.63

En périphérie

El Djenane
Bouzaraéa (22, rue des Deux piliers)
Tél. 78.48.17

Le Bon Canard
Dely Ibrahim
Tél. 81.17.08

Auberge du Moulin
Cheraga
Tél. 81.10.73

Le service est généralement compris dans l'addition. À noter que les boissons alcooliques importées sont très chères. À titre d'exemple, un whisky pris au bar de l'Aurassi coûte 60 DA, ou \$15.00!

VI. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS

La Société pour l'expansion des exportations (SEE)

La SEE est une entreprise commerciale du gouvernement fédéral, financièrement autonome, dont les services financiers visent à faciliter et à promouvoir les exportations canadiennes, tout en créant des emplois au pays. Pour cela, elle délivre des assurances, des garanties et des prêts à long terme et assure d'autres services nécessaires aux exportateurs ou aux investisseurs pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. À noter que les principaux pays exportateurs fournissent des services semblables.

La SEE offre les services suivants:

1. assurance-crédit aux exportateurs et garanties aux banques et aux autres établissements financiers qui financent les exportateurs canadiens;
2. prêts à long terme aux acheteurs étrangers de biens d'équipement et de services techniques canadiens et garanties aux institutions financières pour les pertes subies en finançant le fournisseur canadien ou l'acheteur étranger lors d'une opération d'exportation;
3. garanties d'investissement à l'étranger pour protéger les Canadiens contre la perte directe ou indirecte de leurs investissements à l'étranger, en raison d'événements politiques;
4. assurance-cautionnement aux exportateurs canadiens, aux banques et autres établissements financiers en cas d'appel de cautions ou de garanties d'exécution;
5. assurance-cautionnement pour les entrepreneurs afin d'aider l'industrie canadienne de la construction à percer les marchés étrangers.

REMARQUE: La SEE ne subventionne pas les exportateurs, ni les investisseurs. Les entreprises canadiennes doivent rivaliser sur les marchés étrangers quant aux prix, à la qualité, aux délais de livraison et aux services qu'elles offrent.

Adresses de la SEE

Siège social:
110, rue O'Connor,
Ottawa (Ontario)

Adresse postale:
Case postale 655, Ottawa, Canada K1P 5T9
Tél. (613) 237-2570
Câble: EXCREDCORP. Téléx: 0534136

Région de l'Est
Vice-président adjoint de la région de l'Est
Société pour l'expansion des exportations
Suite 2724, 800, Place Victoria
Case postale 124, Succursale postale "Tour de la Bourse"
Montréal (Québec) H4Z 1C3
Tél. (514) 878-1881. Téléx: 05-25618

Bureau de l'Atlantique
Représentant de l'Atlantique
Société pour l'expansion des exportations
Suite 1401, Immeuble Toronto-Dominion
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3L1
Tél. (902) 429-0426
(Sans frais de St. Jean (T.N.)
Charlottetown (Î.P.É.), Sydney (N.-É.)
Moncton, St-Jean et Fredericton (N.B.)
Zénith 02300
Télex: 019-21502

Région de l'Ontario
Vice-président adjoint de la région de l'Ontario
Société pour l'expansion des exportations
Suite 2600, Case postale 64
1, First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1B1
Tél. (416) 364-0135
(sans frais de Belleville, Kingston, London, Kitchener-Waterloo et Windsor —
demander le Zénith 85920 à la téléphoniste)
Télex: 06-22166

Région de l'Ouest
Vice-président adjoint de la région de l'Ouest
Société pour l'expansion des exportations
Suite 1030, One Bentall Centre
505, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1M5
Tél. (604) 688-8658
(sans frais de Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Victoria —
demander le Zénith 08659 à la téléphoniste).

La SEE est également représentée par les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce à Halifax, Fredericton, Winnipeg, Regina et Edmonton.

Services et programmes fédéraux d'exportation

Le ministère de l'Industrie et du Commerce administre des programmes de stimulation de l'exportation, soit le Programme des projets de promotion (PPP) et le Programme de développement des marchés d'exportations (PEMD). Le PPP permet au Ministère d'organiser les activités suivantes: participation à des foires commerciales à l'étranger, promotions en magasin et expositions solo, organisation d'exposés techniques et de missions commerciales à l'étranger et commandite de visites d'étrangers au Canada afin de stimuler la vente des produits canadiens sur les divers marchés d'exportation.

Les missions et les exposés techniques varient selon l'objectif à atteindre. Les missions à l'étranger servent à évaluer les possibilités d'exportation dans certain marchés et à évaluer et identifier les problèmes d'accès aux marchés. Les missions d'étrangers au Canada ont pour but de familiariser les acheteurs et preneurs de décisions des compagnies et gouvernements étrangers avec la capacité industrielle et les possibilités techniques des firmes canadiennes, ainsi que les produits et services qu'elles peuvent fournir. Les exposés techniques font connaître

aux acheteurs possibles le savoir-faire et la technologie des firmes canadiennes dans des domaines précis. Le programme prévoit également une aide financière permettant d'exploiter rapidement des débouchés sur des marchés étrangers, en amenant au Canada des représentants commerciaux et des acheteurs de compagnies et gouvernements étrangers.

L'objectif du PEMD est d'organiser et d'augmenter l'exportation de biens et de services canadiens en partageant avec l'entreprise le risque financier lié à la pénétration de nouveaux marchés étrangers. Ces risques peuvent provenir de la taille inhabituelle et de la complexité d'une entreprise fondée sur un important projet particulier, d'une concurrence internationale inhabituelle, de nouvelles conditions de marché encore peu connues, de la nécessité de former un consortium pour pénétrer un marché, ou de la nécessité d'établir une entreprise à l'étranger.

Le PEMD comprend cinq volets ou sections répondant aux divers besoins de commercialisation sur les marchés d'exportation: Section A — Appel d'offres pour un projet particulier; Section B — Recherche de marchés; Section C — Participation aux foires commerciales; Section D — Acheteurs étrangers; Section E — Consortiums d'exportation.

VII. LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES ALGÉRIENS

L'adresse est celle de la Direction générale. Pour la correspondance commerciale générale, s'adresser à la "Direction des approvisionnements" pour la fourniture de biens et à la "Direction des études" pour les projets industriels. Une liste plus complète peut être obtenue de l'Ambassade du Canada à Alger.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

SONATRACH
Société nationale pour la recherche,
la production, le transport, la transforma-
tion et la commercialisation
des hydrocarbures

80, avenue Ahmed Ghermoul
Alger
Tél. 66.33.00
Télex 52790 - 52916

Hydrocarbures, pétrochimie dont plastiques et caoutchouc; production, importation et exportation.

SONELGAZ
Société nationale de
l'électricité et du gaz

2, boulevard Salah Bouakour
Alger
Tél. 64.82.60
Télex 52898

Production d'électricité et distribution de gaz.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE LOURDE

SNS
Société nationale de sidérurgie

5, rue Abou Moussa
Alger
Tél. 64.75.60—64
Télex 52887

Monopole pour l'importation et la production de l'acier et de ses produits.

Bureau de l'Atlantique
Représentant de l'Atlantique
Société pour l'expansion des exportations
Suite 1401, Immeuble Toronto-Dominion
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3L1
Tél. (902) 429-0426
(Sans frais de St. Jean (T.N.)
Charlottetown (Î.P.É.), Sydney (N.-É.)
Moncton, St-Jean et Fredericton (N.B.)
Zénith 02300
Télex: 019-21502

Région de l'Ontario
Vice-président adjoint de la région de l'Ontario
Société pour l'expansion des exportations
Suite 2600, Case postale 64
1, First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1B1
Tél. (416) 364-0135
(sans frais de Belleville, Kingston, London, Kitchener-Waterloo et Windsor —
demander le Zénith 85920 à la téléphoniste)
Télex: 06-22166

Région de l'Ouest
Vice-président adjoint de la région de l'Ouest
Société pour l'expansion des exportations
Suite 1030, One Bentall Centre
505, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1M5
Tél. (604) 688-8658
(sans frais de Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Victoria —
demander le Zénith 08659 à la téléphoniste).

La SEE est également représentée par les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce à Halifax, Fredericton, Winnipeg, Regina et Edmonton.

Services et programmes fédéraux d'exportation

Le ministère de l'Industrie et du Commerce administre des programmes de stimulation de l'exportation, soit le Programme des projets de promotion (PPP) et le Programme de développement des marchés d'exportations (PEMD). Le PPP permet au Ministère d'organiser les activités suivantes: participation à des foires commerciales à l'étranger, promotions en magasin et expositions solo, organisation d'exposés techniques et de missions commerciales à l'étranger et commandite de visites d'étrangers au Canada afin de stimuler la vente des produits canadiens sur les divers marchés d'exportation.

Les missions et les exposés techniques varient selon l'objectif à atteindre. Les missions à l'étranger servent à évaluer les possibilités d'exportation dans certains marchés et à évaluer et identifier les problèmes d'accès aux marchés. Les missions d'étrangers au Canada ont pour but de familiariser les acheteurs et preneurs de décisions des compagnies et gouvernements étrangers avec la capacité industrielle et les possibilités techniques des firmes canadiennes, ainsi que les produits et services qu'elles peuvent fournir. Les exposés techniques font connaître

aux acheteurs possibles le savoir-faire et la technologie des firmes canadiennes dans des domaines précis. Le programme prévoit également une aide financière permettant d'exploiter rapidement des débouchés sur des marchés étrangers, en amenant au Canada des représentants commerciaux et des acheteurs de compagnies et gouvernements étrangers.

L'objectif du PEMD est d'organiser et d'augmenter l'exportation de biens et de services canadiens en partageant avec l'entreprise le risque financier lié à la pénétration de nouveaux marchés étrangers. Ces risques peuvent provenir de la taille inhabituelle et de la complexité d'une entreprise fondée sur un important projet particulier, d'une concurrence internationale inhabituelle, de nouvelles conditions de marché encore peu connues, de la nécessité de former un consortium pour pénétrer un marché, ou de la nécessité d'établir une entreprise à l'étranger.

Le PEMD comprend cinq volets ou sections répondant aux divers besoins de commercialisation sur les marchés d'exportation: Section A — Appel d'offres pour un projet particulier; Section B — Recherche de marchés; Section C — Participation aux foires commerciales; Section D — Acheteurs étrangers; Section E — Consortiums d'exportation.

VII. LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES ALGÉRIENS

L'adresse est celle de la Direction générale. Pour la correspondance commerciale générale, s'adresser à la "Direction des approvisionnements" pour la fourniture de biens et à la "Direction des études" pour les projets industriels. Une liste plus complète peut être obtenue de l'Ambassade du Canada à Alger.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

SONATRACH
Société nationale pour la recherche,
la production, le transport, la transforma-
tion et la commercialisation
des hydrocarbures

80, avenue Ahmed Ghermoul
Alger.
Tél. 66.33.00
Télex 52790 - 52916

Hydrocarbures, pétrochimie dont plastiques et caoutchouc; production, importation et exportation.

SONELGAZ
Société nationale de
l'électricité et du gaz

2, boulevard Salah Bouakouir
Alger
Tél. 64.82.60
Télex 52898

Production d'électricité et distribution de gaz.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE LOURDE

SNS
Société nationale de sidérurgie

5, rue Abou Moussa
Alger
Tél. 64.75.60—64
Télex 52887

Monopole pour l'importation et la production de l'acier et de ses produits.

SONAREM
Société nationale de recherches
et d'exploitations minières

Immeuble "Le Nador"
127, boulevard Salah Bouakouir
Alger
Tél. 63.14.55—62
64.31.15—17

Monopole d'importation des produits de la mine. Recherche et production minière.

SONELEC
Société nationale de fabrication
et de montage électrique et
électronique

4 - 6 boulevard Mohamed V
Alger
Tél. 63.70.82—86
Télex 52867

Monopole d'importation des produits électriques et électroniques. Fabrique et distribue également ces produits.

SONACOME
Société nationale de
construction mécanique

Route nationale no 1
Birkadem
Tél. 66.93.92—96
66.97.30—34
Télex 52800

Monopole d'importation pour les équipements mécaniques tels: véhicules et machines agricoles et matériel de travaux publics. Fabrique et distribue également ces produits.

SN MÉTAL
Société nationale de
construction métallique

38, rue Didouche Mourad
Alger
Tél. 63.29.30—32
Télex 52889

Production industrielle de produits métalliques.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE LÉGÈRE

SNIC
Société nationale des
industries chimiques

4 - 6 boulevard Mohamed V
Alger
Tél. 64.07.73—74
Télex 52820

Monopole pour l'importation et la production des produits chimiques tels: détergents, peintures, vernis, colles, encres, verre.

SNLB
Société nationale des industries
du liège et du bois

1, rue Aristide-Briand
Hussein Dey
Tél. 77.50.00
Télex 53726

Production et distribution des produits du liège et du bois.

SNMC
Société nationale des matériaux
de construction

17, rue Hamani
Alger
Tél. 63.04.60—63
63.97.65—66
Télex 52812

Monopole d'importation et de production des produits de construction tels: ciment, briques, produits d'hygiène, amiante, etc.

SN SEMPAC
Société nationale de semoulerie,
meunerie, pâtes alimentaires
et couscous

6, boulevard Zirout Youcef
Alger
Tél. 63.98.91
63.92.97—99
Télex 52912

Production industrielle de pâtes alimentaires.

SOGEDIA
Société de gestion et de
développement des industries
alimentaires

13, avenue Claude Debussy
Alger
Tél. 64.39.01
64.38.33

Production industrielle de produits alimentaires, dont le sucre et les conserves.

SONIPEC
Société nationale des industries
des peaux et cuirs

100, rue de Tripoli
Hussein Dey
Tél. 77.20.42—43
77.26.04—06
Télex 52832 - 52068

Production industrielle des produits en peaux et cuirs.

SONITEX
Société nationale des
industries textiles

5, rue Abane Ramdane
Alger
Tél. 64.41.35—37
Télex 52873

Production industrielle des textiles et de leurs produits.

SNTA
Société nationale des tabacs
et allumettes

40, rue Hocine Nourredine
Belcourt
Tél. 66.69.42
66.18.68

Monopole pour l'importation et la fabrication des tabacs et allumettes.

SONIC
Société nationale des
industries de la cellulose

63, rue Ali Haddah
El Mouradia
Alger
Tél. 66.38.00—01
Télex 52933

Monopole d'importation pour le papier et les matières premières entrant dans la fabrication du papier.

MINISTÈRE DU COMMERCE

ENC
Entreprise nationale de commerce
d'outils de quincaillerie et
d'équipement ménager

6, rue Lamartine
Alger
Tél. 77.43.20—22
77.45.03—04
Télex 52068

Monopole pour l'importation et la distribution de quincaillerie et d'équipement ménager.

ONACO
Office national de
commercialisation

29, rue Ben M'Hidi Larbi
Alger
Tél. 64.04.75—77
Télex 52991 - 52992

Responsable pour l'importation d'une gamme de produits d'épicerie dont le beurre, le fromage et le lait condensé.

SN COTEC
Société nationale de
commercialisation des textiles
et des cuirs

2, boulevard Anatole-France
Alger
Tél. 62.57.66
62.53.31
Télex 52072

Monopole pour l'importation et la distribution des textiles et cuirs.

SONACAT
Société nationale de
commercialisation et
d'applications techniques

87, boulevard Mohamed V
Alger
Tél. 60.12.52—55

Monopole d'importation et distribution des appareils ménagers électriques.

SONACOB
Société nationale de
commercialisation des bois
et dérivés

3, boulevard Mohamed V
Alger
Tél. 63.85.32—33
Télex 52508

Monopole d'importation du bois et de ses produits.

SNNGA Société nationale "Les Nouvelles Galeries Algériennes"	27, rue Larbi Tebessi Alger Tél. 66.23.65—66 Télex 52776
--	---

Gère une centaine de magasins et importe et distribue des produits de consommation.

AIR ALGÉRIE Société nationale Air Algérie	1, Place Maurice-Audin Alger Tél. 64.02.43—47
---	---

Monopole des transports aériens nationaux et internationaux.

CNAN Compagnie nationale algérienne de navigation	2, Quai d'Ajaccio Alger Tél. 61.14.78 Télex 52980
--	--

Monopole des services maritimes dans les ports algériens. Gère également la flotte marchande nationale.

OAP Office algérien des pêches	Quai d'Aigues Mortes Alger Port Alger Tél. 62.01.00
---	--

Responsable de l'industrie des pêches, dont l'acquisition des bateaux et équipements de traitement.

SNTF Société nationale des chemins de fer algériens	21-23, boulevard Mohamed V Alger Tél. 61.15.10 Télex 52851
--	---

Compagnie nationale des chemins de fer.

SNTR Société nationale des transports routiers	27, rue des 3 frères Bouadou Birmandreis Tél. 60.24.77 60.43.92
---	--

Monopole partiel du transport routier

SNTV Société nationale de transports des voyageurs	Case postale 82 Zone industrielle Route nationale no 5 Ruiba Tél. 80.86.49—51 Télex 52903
---	--

Monopole pour le transport interurbain de voyageurs.

ONP
Office national des ports

Quai d'Arcachon
Port d'Alger
Alger
Tél. 62.57.48—51

Gestion des ports.

SONATMAG
Société nationale des
transits et des magasins

8, rue Said Bakel
Alger
Tél. 64.86.36—38
Télex 52071

Transitaire (N.B. il existe également quelques compagnies privées de transit).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OAIC
Office algérien
interprofessionnel
des céréales

5, rue Ferhat Boussan
Alger
Tél. 66.28.32—35
Télex 52798

Monopole pour l'importation, l'exportation et la distribution des céréales.

OFLA
Office des fruits et
légumes d'Algérie

12, avenue des 3 Frères
Bouadou
Birmandreis
Tél. 60.02.99
60.94.66
Télex 52703 - 52823

Distribution de fruits et légumes. Peut s'approvisionner directement à l'étranger.

ONAB
Office national des aliments
de bétails

23, boulevard Zirout Youcef
Alger
Tél. 63.79.05—06
63.91.44

Production industrielle et distribution des aliments de bétails.

ONALAIT
Office national du lait
et des produits laitiers

1, Place Carnot
Hussein Dey
Tél. 77.05.11
77.08.60
Télex 52550

Monopole d'importation pour le lait frais ou en poudre, l'huile, le beurre et le bétail. Production industrielle de produits laitiers.

ONAMA
Office national de
matériel agricole

16, rue Arab Si Ahmed
Birkadem
Tél. 60.23.92
Télex 52948

Distribution et entretien de matériel agricole. S'approvisionne directement ou via SONACOME.

ONAPO
Office national des produits
oléicoles

Domaine Garidi
Kouba
Tél. 77.41.70—72

SAP
Société algérienne de
prévoyance

19, rue Khodja Djeld
Birmandreis
Tél. 60.37.20—21
Télex 52296

Importation de semences végétales.

MINISTÈRE DU TOURISME

ALTOUR
Société nationale de tourisme

8, rue Dr Cherif Saadane
Alger
Tél. 64.66.92—95
Télex 52900

Organisme responsable des projets touristiques.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PCA
Pharmacie centrale algérienne

2, rue Bichat
Alger
Tél. 76.63.80—81
76.59.97—98
Télex 52843

Monopole pour l'importation, la fabrication et la distribution des produits pharmaceutiques.

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

SNED
Société nationale d'édition
et de diffusion

3, boulevard Zirout Youcef
Alger
Tél. 63.92.67
63.97.12/13

Monopole d'importation et de distribution des livres, des publications et des fournitures scolaires et de bureaux.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

P.T.T.
Ministère des postes et
télécommunications

4, boulevard Salah Bouakouir
Alger
Tél. 61.12.20
Télex 52020

Ministère responsable des projets d'infrastructure en télécommunications et service postal.

VIII. DOCUMENTATION UTILE

Ouvrages de référence

Area handbook for Algeria: U.S. Department of the Army. Government Printing Office, Washington, D.C.

Market Profiles for Africa: 1975. U.S. Domestic and International Business Administration. (Overseas Business Reports OBR 73-21), Government Printing Office. Washington, D.C.

REMILI Abderrahmane: "**Les Institutions Administratives Algériennes**", Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), Alger.

Réglementation des changes: Ministère des Finances, Direction des finances extérieures, République algérienne démocratique et populaire, Alger.

Publications

Marchés tropicaux et méditerranéens, (hebdomadaire), Société René Moreux et Cie, 190, boulevard Haussmann, 75008, Paris, France.

Industries et travaux d'outre-mer (mensuel), Société René Moreux et Cie, 190, boulevard Haussmann, 75008, Paris, France.

Maghreb-Sélection (bulletin bi-mensuel d'informations économiques sur les pays du Maghreb) Ediafric — La documentation africaine, 57, avenue d'Iéna, 75783, Paris, France.

Afrique Industrie (bi-mensuel d'informations industrielles et économiques), 11, rue de Téhéran, Paris 75008, France.

Afrique Agriculture (mensuel d'informations agricoles) 11, rue de Téhéran, 75008, Paris, France.

Quarterly Economic Review — Algeria (trimestriel); The Economist Intelligence Unit Spencer House, 27 St James's Place, London, SNIA 1NT.

Bureaux régionaux Ministère de l'Industrie et du Commerce

TERRE-NEUVE LABRADOR	Case postale 6148 127, rue Water St-Jean (Terre-Neuve) A1C 5X8	Tél. (709) 737-5511 Télex: 016-4749
NOUVELLE-ÉCOSSE	5251, rue Duke, suite 1124 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1N9	Tél. (902) 426-7540 Télex: 019-21829
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Case postale 2289 97, rue Queen Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8C1	Tél. (902) 892-1211/0560 Télex: 014-44129
NOUVEAU-BRUNSWICK	440, rue King, suite 642 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8	Tél. (506) 452-3190 Télex: 014-46140
QUÉBEC	Case postale 1270, Succursale B 685, rue Cathcart, suite 600 Montréal (Québec) H3B 3K9	Tél. (514) 283-6254 Télex: 012-0280
	2, Place Québec, suite 620 Québec (Québec) G1R 2B5	Tél. (418) 694-4726 Télex: 051-3312
ONTARIO	No 1, First Canadian Place, Suite 4840 Toronto (Ontario) M5X 1B1	Tél. (416) 369-4951 Télex: 065-24378
MANITOBA	507 Manulife House 386, avenue Broadway Winnipeg (Manitoba) R3C 3R6	Tél. (204) 949-2381 Télex: 075-7624
SASKATCHEWAN	2002, avenue Victoria, pièce 980 Regina (Saskatchewan) S4P 0R7	Tél. (306) 359-5020 Télex: 071-2745
ALBERTA TERRITOIRES DU NORD-OUEST	500 MacDonald Place 9939, avenue Jasper Edmonton (Alberta) T5J 2W8	Tél. (403) 420-2944 Télex: 037-2762
COLOMBIE-BRITANNIQUE YUKON	Case postale 49178 Bentall Centre, Tower III 595, rue Burrard, suite 2743 Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1K8	Tél. (604) 666-1434 Télex: 04-51191

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA



222341